



Fibre optique :

toute la Lozère entre dans le 3^{ème} millénaire

Après plusieurs mois de négociations, nous pouvons annoncer l'**excellente nouvelle** pour toutes les lozériennes et les lozériens ; **le contrat pour le déploiement de la fibre optique en 5 ans pour tous est conclu.**

A notre arrivée, **nous avons repensé toute la stratégie globale, pour ne laisser personne au bord du chemin.** Nous avons pris des risques mais ils sont payants :

- **toutes les habitations même les plus isolées sont prises en compte,**
- la présence d'une fibre activée qui **permettra à tous les opérateurs de venir,** même les plus petits, pour offrir des services aux particuliers et aux entreprises,
- **la desserte des pylônes «points hauts» de téléphonie mobile** pour permettre l'accélération de la 4G et de la 5G.
- une **péréquation départementale pour les coûts de déploiement,**
- des **garanties contractuelles** conséquentes pour assurer la bonne exécution du contrat,
- le **recours important à des entreprises locales** et la mise en oeuvre de **clauses d'insertions professionnelles** sur ces chantiers,
- la **reprise des anciens Réseaux d'initiative publique (RIP),** notamment le long de l'A75, dans un seul réseau départemental et la reprise du programme NRAZO de Languedoc-Roussillon Haut Débit
- un **coût à la charge des collectivités, des lozériennes et des lozériens bien moindre que prévu.**

Nous avons **choisi d'agir,** d'être actifs et de ne pas dépendre du bon vouloir des opérateurs, du fait de la faiblesse de notre démographie et du peu de rentabilité qui en découle au regard de ces derniers. C'est l'une des raisons de notre association avec l'Aveyron et le Lot.

Ce dossier est **le dossier structurant de notre majorité, notre priorité,** même si beaucoup d'autres sont portés avec autant de conviction. Celui-là concerne tout le monde et tous les champs économiques. **Nous avons voulu que chacun ait le même service au même prix quel que soit l'endroit où il se trouve sur le territoire.**

Ce déploiement est aussi important et stratégique pour notre avenir que lorsque l'on a équipé notre département en électricité, routes, trains... au 20^{ème} siècle.

La fibre, c'est un gage d'attractivité et de développement économique. Cet équipement est devenu **indispensable pour les chefs d'entreprises** mais il le deviendra **pour nous tous, les usages évoluant très vite.**

Grâce à notre implication sans faille et notre présence à des dizaines de réunions, (nous avons été moteur dans notre association avec l'Aveyron et le Lot) **nous offrons à la Lozère de vraies perspectives pour s'inscrire résolument et sereinement dans l'avenir,** au même niveau que les autres départements, et même en avance par rapport à certains. En effet, **nous serons le premier département, entièrement classé en zone montagne, à être fibré.**

Nous irons prochainement à votre rencontre pour vous présenter ce projet et restons pleinement mobilisés pour le déployer.

**UN NOUVEAU PROJET POUR TOUS, MOINS CHER,
AVEC UN OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE ET LA GARANTIE D'UN SERVICE DE QUALITÉ.**

UN PROJET QUI VOUS CONCERNE TOUS !!

- **Couverture intégrale du territoire en fibre optique en 5 ans**
- 60 427 prises optiques
- Investissement total : 101 millions d'€ (1^{er} investissement, renouvellement, raccordements et extensions), dont **20,85 M€ d'argent public pour la Lozère**, avec 80 % de subventions (66 % Etat et 14 % Région) et 20 % de financement local (Département et communes)
- Un **coût unique de raccordement** sur tout le territoire même pour les sites éloignés
- **20 jours maximum** pour obtenir le raccordement après déploiement du réseau
- Un réseau fiable avec un taux de disponibilité du réseau annuel garanti de 99,9 %
- **Un accès à toutes les offres commerciales** (pack TV + Internet + Téléphonie fixe et mobile + Applications) de niveau national (> ou = à 100 Mbit/s) en ayant le libre **choix de l'opérateur**.

Bref historique : LA FIBRE EN LOZÈRE DE 2006 À AUJOURD'HUI

Le désenclavement du sud Massif central

Le commencement du maillage optique en Lozère a débuté en 2006 avec la création du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 : 342 kms de fibres optiques ont été déployés le long de l'autoroute entre Clermont-Ferrand et Pézenas. Ce projet d'envergure s'étendait sur 3 régions et 6 départements pour un coût de 3,8 M€ HT.

Le premier réseau optique lozérien jusqu'à Mende

De août 2011 à mars 2013 : le Département construit son premier réseau optique. Le délégataire en charge du réseau Net48 propose aux entreprises des offres Très Haut Débit, de raccordement à la fibre optique, pour permettre le développement économique de cet axe : Saint-Chély d'Apcher, Aumont-Aubrac, Marvejols, Le Monastier, Banassac, La Canourgue, la ZAE de la Tieule, Chanac, Mende.

A l'été 2011, Aumont-Aubrac entre dans un programme expérimental (6 sites retenus au niveau national) de déploiement de la fibre à l'abonné. Une expérience inédite pour tous les habitants du village qui peuvent accéder à une connexion Internet en très haut débit à 100 Mégabits/s.

Depuis janvier 2010, le Département s'associe à ERDF sur des chantiers d'enfouissement pour poser des fourreaux destinés à recevoir de la fibre optique. Cette mutualisation a permis de construire ces réseaux à moindre coût sur les axes suivants : Florac-Pont de Montvert, Florac-Gatuzières, Mende - Saint Alban s/Limagnole - Saint Chély d'Apcher, Mende-Le Bleynard, Langogne-Montgros.

Une première tentative de réseau FTTH par la précédente majorité

En 2014, le projet de nos prédécesseurs porte sur 18 communes qui seraient raccordées en FTTH pour un coût de 37,7M€. Le projet incluait 13 600 prises, 45 sous-répartiteurs de montée en débit (soit 2 400 prises) et du déploiement satellite pour les prises les plus éloignées (5 % environ des territoires). La participation financière attendue des communes s'élevait à 200 €/prise FTTH et 100 €/prise de montée en débit.

Le projet de la nouvelle majorité : LA FIBRE À L'ABONNÉ POUR TOUS

Dès le mois d'avril 2015, **la nouvelle majorité départementale reprend et modifie en profondeur ce dossier.**

En novembre 2016, elle vote pour élargir ce périmètre aux nouveaux chefs-lieux de canton, aux communes équipées de collèges publics et aux nouveaux périmètres des communes.

Dès la première tranche, ce projet représente 34 100 prises optiques sur 55 communes, un réseau de collecte qui irrigue tout le département et un coût par prise optique de 150 € maximum pour les communes. Une deuxième tranche est prévue pour étendre le réseau à toute la Lozère.

La montée en débit (MED) comme solution transitoire est abandonnée au profit de la fibre (coût souvent équivalent, qualité de service limité, aides au réinvestissement bloquées pendant 5 ans).

Une seule ambition : couvrir au plus vite, le plus de monde possible en fibre optique !

Pour rendre rentable le projet, attirer un opérateur de niveau national et avoir une bonification de subvention de l'État, la Lozère entreprend des démarches de rapprochement avec les Départements du Lot et de l'Aveyron.

Par délibération du 22 juillet 2016, les trois Départements s'associent sous forme d'un groupement d'autorités concédantes, les intérêts de chacun étant préservés par des votes à l'unanimité.

Ainsi, après une année de négociation (2017), nous sommes arrivés à un projet de délégation de service public (DSP) sous forme concessive, sur une durée de 25 ans, avec un déploiement pour tous en 5 ans. De plus, le coût pour les communes se trouvera très fortement réduit.



LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ...

1 # La fibre comment ça marche ?

La fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques.

PTO

Prise Terminale Optique

- Point de branchement de la ligne optique installée chez l'abonné

PBO

Point de branchement Optique

- Point de branchement des lignes des locaux à proximité (depuis les PTO)

BPE

Boîtiers de Protection d'Épissure

- Boîtiers techniques installés sur le réseau pour dériver/éclater des fibres

PM

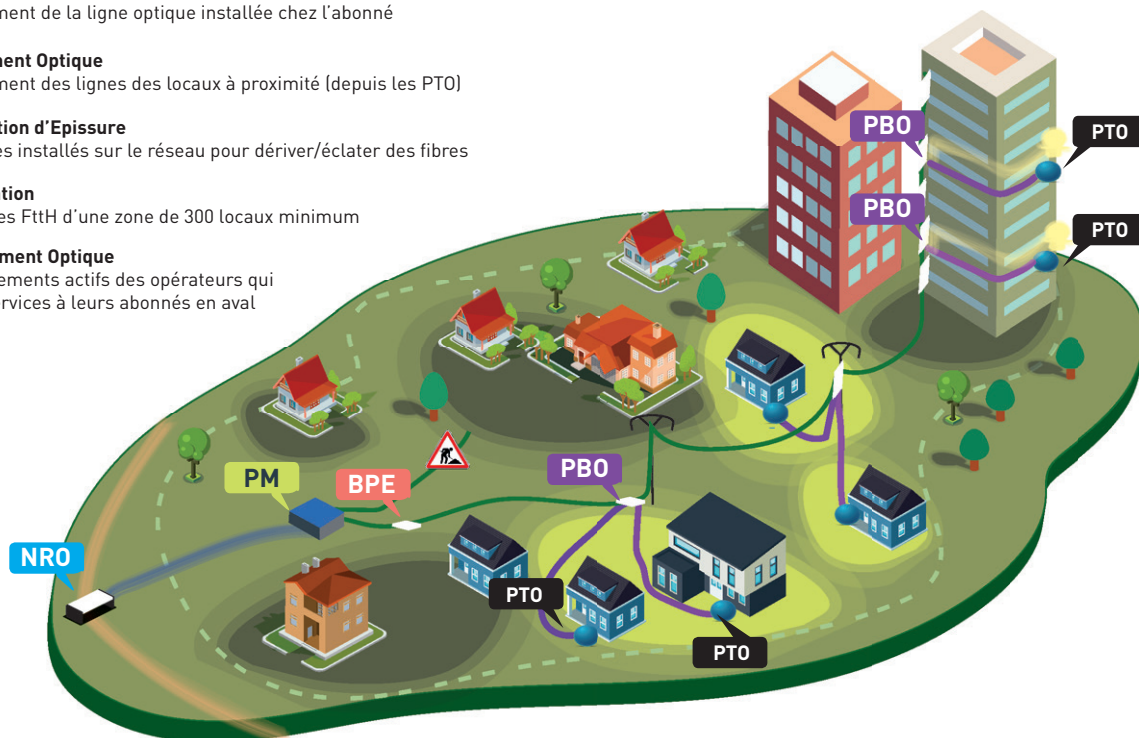
Point de Mutualisation

- Regroupe les lignes FttH d'une zone de 300 locaux minimum

NRO

Nœud de Raccordement Optique

- Accueil des équipements actifs des opérateurs qui fournissent des services à leurs abonnés en aval



C'est un réseau entièrement nouveau qui est créé. Il est organisé en 4 niveaux :

- Le raccordement (violet) qui part de la prise terminale optique (PTO) et va jusqu'au point de raccordement au réseau public le plus proche aussi appelé point de branchement optique (PBO)
- La distribution (vert) qui relie tous les points de branchement (PBO) à l'armoire de quartier (SRO sous répartiteur optique ou PM point de mutualisation)
- Le transport (bleu) qui relie les armoires de quartier au Central téléphonique (NRO nœud de raccordement optique). C'est dans ces NRO que la fibre est allumée et donc activée.
- La collecte (beige) qui achemine le trafic depuis les NRO vers le monde Internet. Cette construction explique que le fait d'avoir une fibre à proximité ne signifie pas que vous soyez raccordé à celle-ci.

2 # Quels sont les avantages techniques de la fibre ?

- Elle permet de transporter des débits quasi illimités.
- Elle permet de couvrir sans perte de signal de très longues distances.
- Elle ne conduit pas l'électricité et sera donc insensible aux intempéries.
- Contrairement au cuivre, la valeur du matériau est très faible, donc pas de vol.

3 # Qu'apporte ce réseau de plus ?

★★★★ - pour le territoire :

- Conserver nos entreprises et nos habitants en offrant un meilleur service que celui pratiqué sur le territoire national, notamment en milieu urbain.
- Créer les conditions du développement économique.
- Accroître l'attractivité du territoire pour installer de nouvelles entreprises ou populations et ainsi répondre à notre enjeu démographique.
- Permettre l'émergence des filières nouvelles ; la plupart des métiers et usages liés à la fibre restent à inventer.

★★★★ - pour les entreprises

- Disposer d'un service fiable, de très grande qualité, à un coût attractif, aujourd'hui indispensable pour rester compétitif.
- Permettre aux entreprises d'offrir à ses salariés des outils technologiques de qualité tout en conservant une qualité de vie et une certaine sécurité en Lozère.

★★★★ - pour les particuliers

- Avoir accès dans de très bonnes conditions à l'ensemble des services offerts par les fournisseurs d'accès à Internet (quadruple Play : Internet, téléphone fixe, télévision, téléphone mobile).
- Avoir accès au télétravail.
- Maintenir l'accès à certains services (télémédecine, ...).

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ...

4 # Pourquoi s'être associé au Lot et à l'Aveyron ?

- Pour augmenter la taille du projet (passage de 60 000 à 360 000 prises) et ainsi sa rentabilité. Sans cette alliance, le projet lozérien risquait d'être déficitaire.
- Pour intéresser un acteur majeur de Télécom
- Pour bénéficier d'un financement supplémentaire de 15 % de l'État

Cette association constitue une première en France et a été reprise comme modèle au niveau national.

5 # Pourquoi choisir un réseau activé ?

Les grands opérateurs traditionnels (Orange, Bouygues, SFR, Free, ...) louent généralement des installations passives et activent (allument) eux-mêmes leurs réseaux quand ils disposent d'un nombre d'abonnés suffisant pour amortir ces coûts.

En effet, le matériel nécessaire à cette action est très onéreux et un petit opérateur ne peut se le permettre avec un faible nombre de clients.

L'absence de réseau activé limite donc l'accès aux seuls grands opérateurs. Le

Département a donc fait le choix d'offrir un réseau activé, permettant en plus la commercialisation de services sur-mesure, par des opérateurs de moindre taille, qui s'adresse surtout aux entreprises. Cela permettra l'émergence de petits opérateurs locaux comme nous en avons déjà sur notre réseau Fibre d'Aumont-Aubrac.

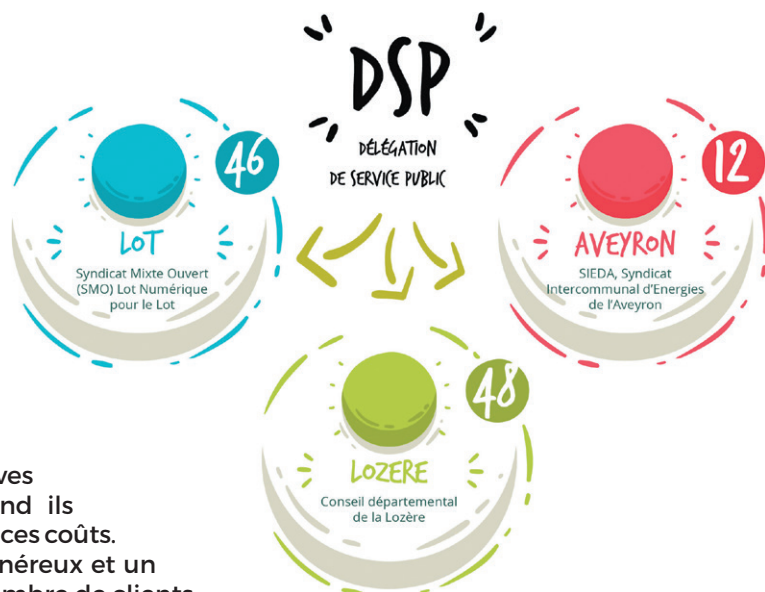
6 # Quel est le rôle du délégataire ?

Il conçoit, construit, entretient, exploite et commercialise un réseau de fibre optique. C'est un grossiste qui tire ses revenus de la location du réseau à tous les fournisseurs d'accès Internet qui le souhaitent (Orange, Bouygues, SFR, Free, ...).

A ce titre, il n'a pas de relation directe avec les usagers contrairement au fournisseur d'accès qui est un détaillant. Au sein du même groupe, ces 2 métiers peuvent coexister. Ainsi vous aurez le libre choix de votre opérateur et donc de la meilleure offre.

7 # Quel est le délégataire retenu et pourquoi ?

A l'issue d'une procédure longue et complexe, la Lozère, le Lot et l'Aveyron ont fait le choix de retenir Orange comme délégataire de service public pour construire, entretenir, exploiter et commercialiser notre réseau commun de fibre optique. Ce groupe est spécialisé dans les télécoms, son cœur de métier. Il est le leader en matière de déploiement de réseau fibre en France. Il dispose d'une solidité financière reconnue. Il a su proposer une offre qui correspondait parfaitement à nos attentes et à celles de nos partenaires en matière d'ingénierie, de planning de déploiement, de qualité de services, de faculté de commercialisation et de coût.



8 # Qui paye quoi ?

Sur un coût total du projet de 588,3 M€, le coût d'investissement pour la Lozère est de 101 millions d'€. La part supportée par les pouvoirs publics est de 20,859 M d'€, la différence est apportée par le délégataire.

Pour assurer ces financements, l'État apporte 66 %, la Région 14 % et le Département et les communes financent les 20 % restants, soit un peu plus de 4M€.

Les particuliers payent leur abonnement et peuvent se voir appliquer un prix pour la constitution du raccordement au réseau, de la limite de propriété de l'habitation au point de branchement optique (PBO). Dans le cadre de la négociation du contrat avec le délégataire, ces frais de branchement ont fait l'objet de longues négociations pour être les plus bas possibles. Ainsi, une ferme éloignée se verra facturer le même coût* de raccordement qu'une maison de lotissement, partout en Lozère. Le délai de raccordement après déploiement du réseau sera de 20 jours maximum pour tous.

Présentation du nouveau projet THD à la presse locale. C'était le 4 décembre dernier, à Mende.



*la variation des coûts dépendra parfois du type de raccordement utilisé : aérien, souterrain, en immeuble, en façade

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ...

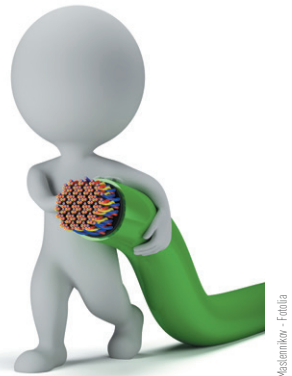
9 # Qui est concerné par le projet ?

Le réseau va couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire départemental à l'exception des communes de Mende, Badaroux, Pelouse, Le Born.

Pour celles-ci, suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement (AMII) lancé par l'État en janvier 2011, l'opérateur Orange a indiqué qu'il déploierait sur ses fonds propres, sans aide publique, le réseau correspondant. Ce déploiement vient de débuter.

Ainsi, hors de cette zone AMII, tous les acteurs du territoire sont concernés : les entreprises, les administrations, les services publics, les professions libérales, les résidences permanentes, les résidences secondaire etc.

Concernant le village d'Aumont-Aubrac qui bénéficie déjà d'un accès à la fibre, le service actuel sera maintenu mais les usagers qui le souhaitent, pourront bénéficier des nouvelles offres. Enfin, autour de l'axe A75 et autour de la liaison A75 Mende, les entreprises qui bénéficient d'une fibre dédiée, pourront conserver ce service ou opter (hors de la zone AMII) pour un des nouveaux services proposés dans le cadre du projet .



Anahy Masternikov - Fotolia

10 # Quel impact sur l'emploi local ?

Dans le cadre de la négociation de la délégation, nous avons souhaité qu'une part significative de l'investissement pour construire le réseau (80%) soit réservée aux entreprises locales. En effet, nous disposons sur les trois départements de plusieurs entreprises de pointe, déjà largement impliquées dans la mise en œuvre de ces technologies. Cela va générer de l'emploi local. Pour accompagner ce besoin d'emplois qualifiés, le contrat prévoit au total 175 000 heures, adressées à un public en insertion sociale, dont 50 % réservées à une formation qualifiante.

Ainsi, dans les 5 ans, grâce à ce projet, notre territoire va bénéficier d'une forte dynamique sur l'emploi et nos entreprises auront acquis un savoir-faire supplémentaire et des références, leur permettant de se développer hors Lozère.

Au-delà de la période de construction du réseau, il faudra l'adapter en permanence aux nouvelles demandes (extensions urbaines, nouveaux raccordements, ...) mais aussi assurer sa maintenance, ce qui fera appel à de nouveaux métiers.

11 # Comment s'opère le déploiement du réseau ?

Le réseau sur l'ensemble du département sera déployé en 5 ans, soit fin 2022 (voir carte page 7).

Ce réseau devrait comporter environ 60 400 prises, 190 armoires de quartier (Sous Répartiteur Optique = SRO) et 34 centraux téléphoniques (Noeuds de Raccordements Optiques = NRO).

- Techniquement, il est préférable de déployer le réseau par plaques. Celles-ci correspondent à l'ensemble des prises desservies depuis un SRO ou un NRO.

- Économiquement, il est souhaitable de ne pas disperser les équipes et les moyens et de travailler par tâche d'huile.

- Commercialement, le délégataire Orange propose de déployer en priorité, les territoires où les réseaux cuivre sont les plus détériorés afin d'augmenter son taux de pénétration.

- Enfin, par rapport à l'offre fibre actuelle (cf. historique page 2) et pour rééquilibrer le territoire en étant complémentaire de ce qui existe déjà ; cela implique de déployer de l'Est vers l'Ouest avec une exception pour Marvejols au regard de sa situation particulière, les hôpitaux, les collèges publics ont aussi été priorités.

12 # Comment vont se dérouler les chantiers ?

Conformément aux préconisations nationales, les réseaux et les infrastructures existantes ont été privilégiés. Ainsi, ce projet n'occasionnera que peu de travaux de tranchées comparé à son ampleur.

Pour les communes où les réseaux sont enterrés, le nouveau réseau réutilisera les conduites existantes.

Pour les communes où le réseau est aérien, le nouveau réseau utilisera les mêmes techniques.

En cas d'absence d'infrastructures existantes, le réseau de collecte et de transport ainsi que certains tronçons de desserte seront construits en souterrain.

13 # Que deviennent les réseaux existants réalisés par le Département ?

Depuis une dizaine d'années, le Département a réalisé un certain nombre de réseaux (voir page 2 rappel historique). Ils seront généralement réutilisés par le délégataire dans le nouveau projet, et à ce titre, il en assurera l'entretien et la gestion. Désormais, cette charge n'incombera plus au Département, il n'existera plus qu'un seul réseau.

Bien entendu, l'ensemble des services déjà souscrit sera maintenu mais ces usagers auront accès également aux nouvelles offres.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ...

14 # Quel impact sur le téléphone ?

Le réseau cuivre va coexister avec le nouveau réseau fibre pendant un certain temps même si, à terme, le cuivre a vocation à disparaître.

Concernant la téléphonie fixe, l'arrivée massive des offres Internet groupées (Internet + Téléphone + Télé) permettra de raccorder le téléphone fixe à la fibre.

La qualité de service va être grandement améliorée par la fibre. D'une part, ce réseau est neuf et bénéficie d'un taux de disponibilité départemental annuel de 99,9 %.

D'autre part, la fibre ne conduisant pas l'électricité, le réseau sera insensible aux intempéries (orage, neige...).

Concernant la téléphonie mobile, nous avons prévu de relier en fibre tous les pylônes construits par le Département. Cela permet d'améliorer la qualité immédiate des services (3G/4G) et de permettre aux opérateurs de déployer la 5G.

Les pylônes issus des nouveaux appels à projets (dont le Département a été lauréat en 2017) seront aussi fibrés. Pour les suivants, nous avons négocié un tarif préférentiel.

15 # Comment suis-je desservi si je suis éloigné ?

Le projet ne fait plus de distinction entre un habitat dit « éloigné » et un habitat dit « regroupé ». L'ensemble du territoire est desservi dans les mêmes conditions techniques et financières, en raccordement dit « standard » : un point de branchement sera créé à moins de 100 mètres de la limite de propriété pour tous.

Cette solidarité sur l'ensemble du territoire est un point important qui a fait l'objet de longues négociations. Elle garantit une égalité de traitement quel que soit l'endroit où l'on vit.

16 # Est-ce que j'aurai le choix de mon fournisseur d'accès Internet ?

OUI. Le Département a désigné le délégataire (grossiste) qui construit le réseau ouvert à tous les fournisseurs d'accès Internet (détaillants) sans exception mais il appartient à l'utilisateur de choisir l'offre qui lui convient le mieux et de faire jouer la concurrence. Les packages proposés sont identiques (qualité/prix) à ceux proposés au niveau national.

17 # Pourquoi ne pas attendre la gratuité ?

Les effets d'annonce nous laissent entendre que le THD pourrait être déployé sans aides publiques.

La Lozère a fait le constat que :

- Seules les zones les plus rentables (les plus peuplées) seraient équipées en premier.

- Au niveau national, le déploiement des zones AMII a déjà pris beaucoup de retard.

Nous avons donc fait le choix de ne pas attendre. Le contrat passé avec le délégataire nous assure un planning de déploiement en 5 ans, une qualité de service optimale avec un taux de disponibilité annuel de 99,9 %, sans quoi de lourdes pénalités financières seront appliquées et petit détail non négligeable, le réseau nous appartiendra dans 25 ans...

Sans contrat, l'opérateur n'est contraint ni dans les délais ni dans la qualité de service.

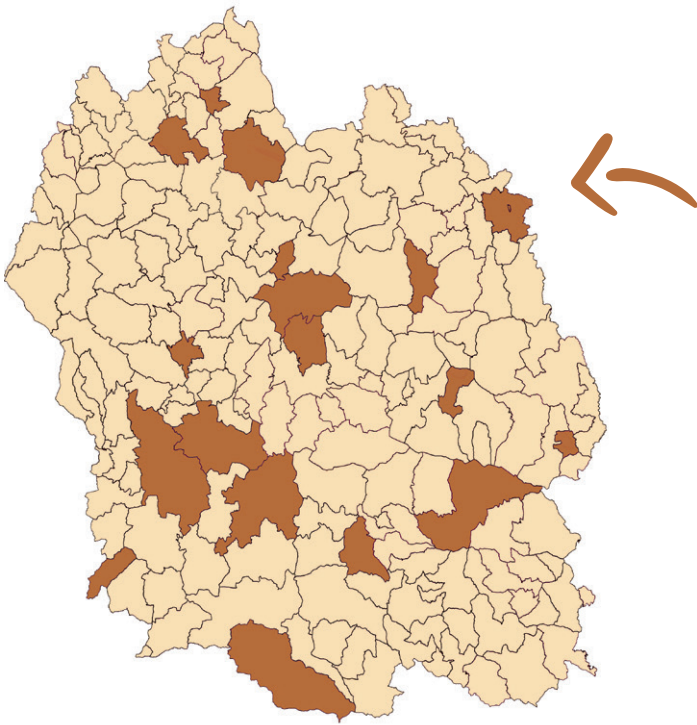
18 # Pourquoi avoir fait le choix du 100 % fibre ?

Les technologies alternatives (4G fixe, le satellite, montée en débit,...) permettent de répondre temporairement aux usages actuels et ceux à venir à court terme. Le déploiement de ces technologies sera obsolète à moyen et à long terme. D'autres technologies vont évoluer dans le domaine du hertzien, technologie difficile à mettre en œuvre sur de grands territoires avec une topographie accidentée.

La fibre optique permet de transporter des débits quasi illimités, ce qui en fait le support des usages de demain. En faisant ce choix ambitieux, nous prenons de l'avance.



* dans le déploiement initial et 76 186 prises sur 25 ans après densification.



Le projet de l'ancienne majorité...

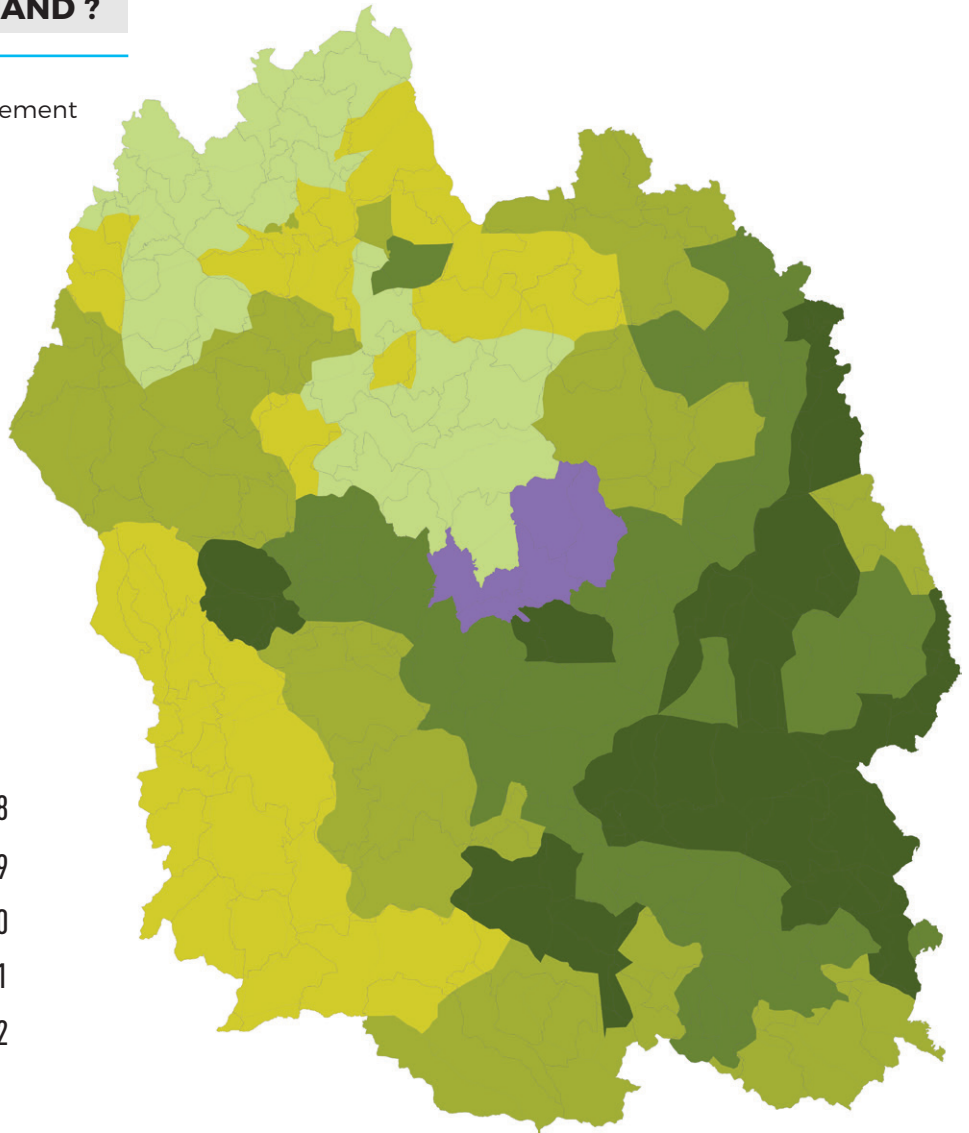
**Seules 18 Communes
(celles apparaissant en marron)
faisaient partie du
projet FTTH initial de la précédente majorité.
Elles aussi seront fibrées d'ici 2022.**

Le projet FTTH initial de la précédente majorité a du être réorienté puisqu'il n'offrait qu'une couverture très partielle du département avec seulement 18 communes concernées. Cela engendrait un coût conséquent de 200€ par prise et l'obligation de passer parallèlement par des montées en débit et du satellite.

**DÉPLOIEMENT TRÈS RAPIDE EN 5 ANS
DANS TOUTE LA LOZÈRE, Y COMPRIS LES HAMEAUX ÉLOIGNÉS...**

ET C'EST POUR QUAND ?

Voici la nouvelle carte de déploiement du nouveau projet : tout le territoire en 5 ans ! (voir question n°11)



- communes AMII
- mise en service en 2018
- mise en service en 2019
- mise en service en 2020
- mise en service en 2021
- mise en service en 2022

LA SIGNATURE officielle... en images



MÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES Cahors, le 14 décembre 2017



La Signature du contrat,

entre les 3 Départements et le délégataire Orange retenu a eu lieu le jeudi 14 décembre 2017 à Cahors, en présence du Gouvernement, représenté par Edouard Philippe, premier ministre et quatre ministres ainsi que la Région.

Depuis la présentation de ce projet politique à la presse, nous avons reçu de très nombreux témoignages de satisfaction. Les mêmes espérances nous animent et je tiens à remercier tous ceux qui nous soutiennent dans cette entreprise, en particulier le monde économique. Quelques sceptiques se sont aussi exprimés, des informations erronées ont circulé sans fondement.

Je veux assurer, chaque lozérienne et lozérien, de l'engagement qui a été le nôtre depuis avril 2015 pour redéfinir une nouvelle stratégie, concevoir, négocier ce contrat : nous mettrons la même énergie et volonté pour le mettre en œuvre et vous pourrez vérifier à court terme les premières activations du réseau.

Ma seule préoccupation a été de ne laisser personne au bord du chemin et de créer, pour tous nos bassins de vie, les conditions du développement économique. Nous avons choisi d'agir, d'entrer dans le 3ème millénaire et de ne pas être dépendants du bon vouloir des opérateurs en attendant une hypothétique desserte gratuite. Nous avons réduit la participation du territoire à 4 millions d'euros sur un investissement total de 101 millions d'euros pour la Lozère.

Cette infrastructure aura un effet levier formidable pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Conjugué à nos autres nombreux atouts : qualité de vie, sécurité, air pur... Nous pouvons espérer relever les défis de la démographie et du désenclavement. Je suis persuadée depuis très longtemps que nos territoires de montagne sont les territoires d'excellence de demain, relevons le pari ensemble !

Notre projet a recueilli le soutien du Premier Ministre, de la Présidente de la Région et de l'Agence nationale du Très Haut Débit.

Ce dossier est structurant et conditionne l'avenir de notre département. Nous allons le suivre étape par étape avec une extrême attention et nous allons aussi travailler au développement des usages. Je vous donne rendez-vous dans cinq ans pour établir ensemble, en toute transparence, un bilan.

Sophie PANTEL

Présidente du Conseil départemental de la Lozère